

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 2 (1969)
Heft: 1

Artikel: Quelques aspects de la recherche fondamentale dans un canton non universitaire (Valais)
Autor: Donnet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-869776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES ASPECTS
DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE
DANS UN CANTON NON UNIVERSITAIRE
(VALAIS)

Dans le rapport pour l'année 1966 de la Société suisse des Sciences humaines, M. Olivier Reverdin, son président, fait écho avec raison au plaidoyer prononcé, le 18 novembre 1966, par M. Louis Robert, professeur au Collège de France, à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dans ce plaidoyer, M. Robert dénonçait notamment le danger que les sciences humaines courent à accepter « un certain déguisement scientifique », voire à s'affubler de la « cagoule des sciences exactes ».

Pour M. Reverdin, « en Suisse, la situation est sans doute meilleure. Le Fonds national, les autorités politiques, l'opinion publique apprécient nos disciplines à leur juste valeur et n'en contestent pas l'utilité. Elles bénéficient de précieux appuis moraux et matériels. Toutefois, conclut l'auteur, pour assurer un meilleur équilibre entre elles et les autres sciences, un effort devrait être fait, avec l'aide du Fonds national ou dans le cadre de l'aide fédérale aux universités, pour développer nos laboratoires : j'entends nos bibliothèques, nos collections de documents et d'archives, nos musées »¹.

M. Reverdin, qui est devenu en 1968 président du Conseil national de la recherche scientifique, paraît bien n'envisager ici cet effort qu'en faveur d'institutions universitaires.

Mais n'y aurait-il pas lieu de poser aussi, ouvertement et sans tarder, le problème d'une aide aux « laboratoires » de cantons non universitaires ?

Leçon inaugurale prononcée le 22 janvier 1969 dans l'auditoire XVI du Palais de Rumine.

¹ *Rapport de gestion 1966 présenté par le comité aux membres de la Société suisse des Sciences humaines*, Berne, 1967, p. 9.

Il n'est pas question, bien entendu, d'un appui matériel destiné, par exemple, à accroître leurs ressources ordinaires ; il s'agit en fait d'une aide, qui serait accordée par le Fonds national, en vue de promouvoir la mise en valeur des fonds conservés dans les musées, dans les bibliothèques et dans les archives de cantons non universitaires, car la recherche fondamentale, quand elle s'exerce à l'échelon national, doit nécessairement recourir aux services de ces « laboratoires ».

Or, ces « laboratoires » régionaux, sans lien aucun de coordination entre eux, d'importance et d'intérêt inégal, sont quasi abandonnés à leur sort ; leur situation, qui diffère d'un canton à l'autre, est subordonnée à de nombreux facteurs, parmi lesquels la compétence, le savoir-faire et le zèle de ceux qui en assument la responsabilité demeurent peu efficaces s'ils ne bénéficient de la compréhension et d'un large appui des pouvoirs publics.

Il ne sera donc pas sans intérêt de vérifier l'opportunité de la question que je viens de poser, en examinant aujourd'hui le cas d'un canton non universitaire — en l'espèce, celui du Valais — et de considérer la situation actuelle de ses musées, de sa bibliothèque et de ses archives.

A cet effet, nous allons analyser les conditions que rencontrent les chercheurs isolés ou les équipes de chercheurs lorsque, novices dans le métier ou praticiens expérimentés, ils sont amenés à travailler dans ce canton. Cette analyse fera ressortir quelques-uns des problèmes auxquels ont à faire face les responsables de ces dépôts ; elle permettra aussi d'évoquer, après tant d'autres¹, les difficultés de ceux qui œuvrent en quelque sorte au sous-sol de l'histoire, c'est-à-dire de ceux qui, par profession, accomplissent, à l'échelon local ou régional, les travaux de première main ; de ces artisans, enfin, qui préparent les matériaux à partir desquels sont édifiées de « brillantes synthèses ».

Si j'ai choisi l'exemple du Valais, ce n'est pas dans la pensée de me livrer à de stériles critiques ; c'est tout simplement parce que je le connais bien pour y avoir travaillé pendant plus de vingt-cinq ans. Et bien que j'aie été amené par mon propos à mettre en évidence surtout des manques et des déficiences, je n'omettrai pas cependant de souligner aussi des réalisations.

* * *

¹ Par exemple, François de DAINVILLE, *La recherche historique est-elle condamnée ?* dans *Etudes*, février 1967, pp. 166-176.

Avant d'aborder tour à tour le cas de chacun des « laboratoires » valaisans, il convient d'énoncer quelques remarques générales : elles sont communes, je crois, à la plupart des « laboratoires » qui existent dans les autres cantons non universitaires.

Tout d'abord, on ne doit pas oublier que ces institutions sont, pour un grand nombre, de création relativement récente ; que, par conséquent, elles n'ont pas hérité d'une longue et vénérable tradition académique et qu'ainsi elles n'ont pas non plus bénéficié d'une succession d'érudits qui, de génération en génération, se sont appliqués à poursuivre et à parfaire l'œuvre de leurs prédécesseurs. Au contraire, elles se sont souvent constituées dans la hâte et l'improvisation ; puis, elles ont longtemps végété à l'ombre d'une administration qui les considérait comme des branches gourmandes de son corps ; finalement, elles sont parvenues à obtenir une certaine autonomie et, peu à peu, à se doter d'une organisation rationnelle. Mais, au cours de cette lutte pour conquérir le droit à l'existence, le travail scientifique a été inévitablement relégué au second plan, au profit de réalisations matérielles plus spectaculaires.

D'autre part, les responsables de ces institutions et leurs assistants de formation universitaire — quand ils en ont — sont tous appelés, à un degré qui varie, à mener une double carrière, administrative et scientifique. La conduite consciencieuse de l'une ne peut s'accomplir, avec l'usure des ans, qu'au détriment de l'autre, et c'est fréquemment la carrière scientifique qui en a pâti. En effet, quand on a expérimenté les impératifs et la complexité croissante des besognes administratives, on s'aperçoit vite que le temps dévoré par elles empiète de plus en plus sur le temps qui, équitablement, devrait être consacré aux tâches scientifiques. Il en est résulté avec les années, avec les augmentations progressives des fonds, avec l'insuffisance du personnel qualifié, des retards qui se sont accumulés dans les longues entreprises en chantier, et des délais sans cesse repoussés pour en aborder d'autres ; sans omettre de souligner le temps affecté, jour après jour, à déblayer ce qu'en terme de métier on appelle le « tout-venant », c'est-à-dire les nombreux renseignements de toutes sortes et de toute nature à fournir rapidement ¹.

¹ A ce propos, il importe de dénoncer vigoureusement l'usage abusif qui est fait de circulaires et de questionnaires envoyés, soit par des étudiants préparant un doctorat, soit par des instituts de recherche de toutes sortes. On conviendra que, lorsqu'un archiviste, par exemple, reçoit d'un institut, précisément dit de « recherche » et subventionné par le Fonds national, un questionnaire de quinze pages à remplir — ce qui peut, selon l'occurrence, nécessiter des journées entières, si ce n'est des semaines de travail — cet archiviste éprouve l'envie justifiée de jeter ce question-

Enfin, il convient aussi d'évoquer ici la situation des conservateurs, des bibliothécaires et des archivistes qui, dans les dépôts cantonaux, désirent se livrer à des recherches scientifiques personnelles en vue de publications. Comme il leur est difficile de se réserver à cet effet du temps durant la semaine, il ne leur reste plus, s'ils ont encore le courage et la santé nécessaires, qu'à prolonger leurs journées au-delà des heures officielles et à sacrifier leurs congés hebdomadaires et leurs vacances.

Ce déséquilibre de plus en plus accentué entre les besognes administratives et les travaux scientifiques risque, à la longue, de devenir désastreux, à moins qu'on n'y remédie rapidement en prenant des mesures adéquates. Et pourtant, on sait bien en haut lieu, on proclame même que nos bibliothèques, que nos archives et, dans une mesure moindre peut-être, nos musées n'existent et ne peuvent rendre les services qu'on attend d'eux qu'en fonction de leurs catalogues, de leurs inventaires, de leurs publications, instruments de travail aussi indispensables que le sont, dans le domaine des sciences exactes, les microscopes et autres appareils.

Quoi qu'il en soit, on éprouve le sentiment — que nous allons vérifier tout à l'heure au moyen d'exemples concrets — que nos installations cantonales non universitaires sont en quelque sorte maintenues en un état d'infériorité regrettable au regard de la mise en valeur des fonds qu'elles abritent.

I

Les musées cantonaux

Le Valais possède deux musées cantonaux installés à Sion : celui de Valère, qui abrite selon la désignation officielle les « collections archéologiques et historiques », et celui de la Majorie, qui est un musée des Beaux-Arts.

naire à la corbeille à papier. Si le responsable de l'institut prenait l'élémentaire précaution de s'informer au préalable — car, aussi curieux que cela paraisse, ce n'est pas souvent le cas — il pourrait se rendre compte, par un rapide examen des matériaux disponibles, que la véritable recherche ne peut s'exercer uniquement à partir de Berne, de Bâle ou de Genève, en diffusant circulaires et questionnaires, c'est-à-dire pour parler clair, en faisant exécuter gracieusement par d'autres le travail de première main, qui est la raison d'être officielle de l'institut et de ses collaborateurs rémunérés.

Le premier a été constitué en 1883 dans les bâtiments de Valère où l'on a réuni les collections du Cabinet des Antiquités du collège de Sion et les collections d'armes formées à l'Arsenal ; en 1891 leur ont été adjoints, mis à la disposition de l'Etat « pour faire partie de sa collection archéologique », les objets d'art dont le Chapitre de Sion est propriétaire ¹.

Le musée de la Majorie, créé pour honorer l'important legs du peintre Raphy Dallèves à l'Etat du Valais et à la ville de Sion, a été inauguré en 1947 ².

Depuis l'origine de ces musées, les acquisitions sont signalées très sommairement dans le rapport que le Conseil d'Etat publie annuellement sur sa gestion ; depuis 1946, elles le sont aussi, mais d'une façon plus complète et avec des illustrations à l'appui, dans le bulletin annuel *Vallesia*. Mais le registre des entrées a été tenu d'une manière très approximative, en tout cas jusqu'à 1935 où fut supprimé, par économie, le poste de conservateur.

De 1881 à 1935 sept conservateurs s'étaient succédé à la tête du musée de Valère. Le premier fut le chanoine Pierre-Antoine Grenat, auteur d'une *Histoire moderne du Valais* ; les suivants ont été, à quelques exceptions près, des architectes ou des artistes qui ont rempli la fonction à titre accessoire ³.

Après un intermède qui n'en a pas moins duré près de dix ans et pendant lequel la gestion du musée a été conjointement assumée par l'architecte et par l'archiviste cantonal, le poste a été finalement rétabli et repourvu en 1944 ; mais le nouveau conservateur devra encore, pendant de longues années, consacrer la moitié de son temps à l'enseignement du dessin au collège de Sion.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement de valeur sur l'activité déployée par les divers conservateurs, dont le dernier, M. Albert de Wolff, a notamment organisé depuis vingt-cinq ans de nombreuses expositions et procédé à d'heureux aménagements.

Je voudrais seulement observer qu'on ne possède encore aucun guide imprimé — complet ou partiel ⁴ — à l'usage des visiteurs du musée de Valère, ni du musée de la Majorie.

¹ A. DONNET, *Le musée de Valère et la protection des monuments d'art et d'histoire en Valais jusqu'en 1935*, dans *Vallesia*, t. I, 1946, pp. 98 et 100.

² A. WOLFF, *Les Musées cantonaux en 1947*, dans *Vallesia*, t. III, 1948, p. 8.

³ A. DONNET, *op. cit.*, p. 110.

⁴ Il faut cependant signaler ici un guide essentiellement consacré à l'église de Valère : Hermann HOLDEREGGER, *Valeria, Sitten*, [1958], 15 p. (*Schweizerische Kunstführer*).

En outre, on ne possède pas non plus de catalogue raisonné de l'un ni de l'autre musée, à savoir un catalogue rédigé « par grandes disciplines ou par techniques artistiques, suivant un ordre qui associe en général la chronologie et la topographie, sans égard pour le dispositif des salles »¹, qui est variable par définition.

La nécessité d'un tel catalogue se conçoit sans peine : si les visiteurs ordinaires peuvent se contenter des renseignements succincts que portent les étiquettes, il n'en est pas de même pour les chercheurs qui attendent d'un musée qu'il soit aussi au service de la science. Pour l'instant, ceux-ci n'ont à leur disposition qu'un unique catalogue imprimé en 1900 qui, très sommaire énumération d'objets, est parfaitement inutile et qui, de plus, est épuisé depuis longtemps².

Il serait par conséquent souhaitable que soit entrepris et publié un catalogue raisonné dont chaque rubrique comprendrait selon les normes ordinaires : « attribution, indication de matière, d'état, de restauration, date de l'entrée au musée avec origine éventuelle [...] ; ensuite un commentaire dépouillé sur l'histoire de l'œuvre, son style et les rapprochements qui s'imposent ; puis, la bibliographie complète qui, dans certains cas, peut être critique » ; enfin, une ou des reproductions photographiques³.

On ne saurait attendre la réalisation d'une entreprise aussi considérable de la part du conservateur actuel : assumant la gestion de deux musées depuis plus de vingt ans, il ne dispose, en fait de collaborateurs, que des gardiens... Voilà une occurrence où les tâches administratives empiètent sur le travail scientifique au point de l'éliminer du programme.

Le musée de Valère, pourtant, abrite quelques pièces mondialement connues et des ensembles d'un intérêt exceptionnel ; il abrite aussi, comme tout musée régional, des pièces d'un intérêt secondaire mais pourtant non négligeable, qui sont à peine munies d'un état civil et qui mériteraient de faire l'objet d'une notice « raisonnée » pour occuper la place qui leur revient dans notre patrimoine national.

Or, tout étudiant ou tout érudit qui fait le déplacement pour se documenter sur une pièce déterminée est condamné, faute d'un catalogue, à décrire cette pièce une fois de plus, à relever ses dimensions, à s'informer de sa date d'entrée et de son origine, à rechercher des comparaisons éventuelles dans le pays, à établir lui-même sa

¹ Pierre PRADEL, *Les Musées*, dans *L'Histoire et ses méthodes*, sous la direction de Ch. SAMARAN, Paris, 1961, p. 1038 (*Encyclopédie de la Pléiade*, t. 11).

² *Catalogue du Musée archéologique de Sion*, Sion, Impr. F. Aymon, 1900, 47 p.

³ P. PRADEL, *op. cit.*, p. 1038.

bibliographie... En bref, chacun, pour chaque pièce, est amené à recommencer chaque fois le même travail de base...

Ne rencontre-t-on pas ici un cas typique où le Fonds national de la recherche scientifique, dès le moment où il aurait décidé de vouer quelque attention à nos « laboratoires », serait en mesure d'apporter une aide efficace et utile à l'histoire de l'art de la Suisse tout entière ?

La diversité et la richesse des collections réunies au musée de Valère offrent un éventail d'études suffisamment large pour y appliquer plusieurs chercheurs qui désirent se spécialiser, et leur confier la tâche d'élaborer une série de catalogues raisonnés propres à chaque collection ou à chaque technique : archéologie préhistorique et romaine¹, sculpture, peinture, arts appliqués du bois, du métal et de la terre, folklore, costumes, numismatique, et bien d'autres encore.

Parallèlement, en collaboration avec ces jeunes chercheurs et soutenu par leur activité, le conservateur aurait alors les moyens d'entreprendre la publication, sinon d'abord d'un guide complet, au moins de guides partiels successifs, abondamment illustrés, rédigés en plusieurs langues, et destinés à faciliter l'accès du musée à ses nombreux visiteurs.

Ainsi, un jour, les musées de Valère et de la Majorie rempliraient le rôle éducatif et scientifique à la fois qui, avec la conservation du patrimoine artistique, est le leur.

* * *

Il n'est pas inutile d'examiner encore, à la suite des musées cantonaux, le problème des petits musées locaux, comme il en existe une demi-douzaine de Vouvry à Ernen.

Le problème est délicat à traiter : ces musées sont nés d'une initiative individuelle et, s'ils reçoivent parfois un modeste appui financier de la municipalité, ils ne dépendent en fait de personne, sinon de la société qui a été fondée en même temps qu'eux dans le but de les soutenir.

On ne peut nier l'intérêt qu'ils peuvent présenter : dirigés par des personnalités locales, celles-ci rencontrent un accueil bienveillant

¹ M. Pierre Bouffard, actuellement directeur du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, a établi en 1945 deux fichiers, l'un topographique et l'autre chronologique, des collections archéologiques. Voir P. BOUFFARD, *Le Musée de Valère en 1945*, dans *Vallesia*, t. I, 1946, pp. 10-12, et du même, *Les Collections archéologiques du Musée de Valère*, dans *Bulletin de la Murithienne*, fasc. 62, 1944-1945, pp. 146-156.

auprès de la population, qui consent à se dessaisir en faveur de « son » musée d'objets et d'œuvres qu'elle refuserait sans doute au conservateur cantonal.

Mais quelle est leur utilité ? De sauvegarde, certes, en tout cas pour un laps de temps déterminé ; ils jouent peut-être encore un certain rôle éducatif, mais leur rôle scientifique, il faut le reconnaître, est évidemment bien mince.

On ne doit pas non plus ignorer les dangers que courent de telles collections. Constituées par un amateur plein de dynamisme, qui, avec la foi du néophyte, a parfois même réuni des manuscrits et des imprimés à côté d'objets de toute nature, elles risquent, sinon d'être dispersées, vraisemblablement de tomber en léthargie le jour où le fondateur aura disparu.

Quel sera alors leur sort ? De devenir un cimetière, destiné à être désaffecté, à moins qu'après un assoupissement de vingt ans un jeune animateur ne leur insuffle une nouvelle vie. Mais pour combien de temps ?

Tant qu'un effort de coordination et de collaboration ne sera pas tenté et réalisé sur le plan cantonal, ce qui suppose l'appui financier de l'Etat et, par conséquent, son contrôle administratif et scientifique, il semble bien que ces musées seront voués à une destinée éphémère avec des résurrections passagères.

II

La Bibliothèque cantonale

La Bibliothèque cantonale du Valais a été constituée en tant que telle vers 1853, grâce à l'initiative de l'écrivain et conseiller d'Etat Charles-Louis de Bons, alors chef du Département de l'instruction publique¹.

Ses débuts sont caractérisés par une belle occasion manquée : celle de s'assurer les services qu'offrait un « M. Sinner, ancien bibliothécaire à la Sorbonne », comme le rapporte le protocole du Conseil d'Etat ; il s'agit, on l'a deviné, de l'helléniste bernois Ludwig von

¹ On trouvera de plus amples renseignements sur l'histoire de la bibliothèque dans nos deux articles : *La Bibliothèque cantonale du Valais*, dans *Annales Valaisannes*, 1943, pp. 91-112, et *Aperçu sur l'histoire et le développement de la Bibliothèque cantonale du Valais (1853-1960)*, dans *Nouvelles de l'Association des Bibliothécaires suisses*, 36^e année, 1960, pp. 161-170.

Sinner, auteur de la *Bibliographie der Schweizergeschichte* qui venait de paraître en 1851 ¹ et qui était destinée à continuer pour la période de 1786 à 1851, « sous la forme réduite d'un manuel bibliographique court mais précis » ², les six volumes de la *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, de Gottlieb Emanuel von Haller, publiés à Berne de 1785 à 1788...

Quoi qu'il en soit, dotée en 1864 d'un règlement qui en détermine le caractère public et gratuit, la Bibliothèque cantonale vivota jusqu'en 1905 environ : en effet, elle fut administrée successivement par un secrétaire du Département de l'instruction publique, par un inspecteur en chef des milices cantonales qui entra peu après au Conseil d'Etat, par un rentier qui était un gentilhomme cultivé, pour être de nouveau confiée, quinze ans durant, aux soins accessoires de secrétaires de l'Instruction publique ; en 1893, elle fut enfin réunie aux Archives cantonales et placée sous la direction d'un ancien conseiller d'Etat qui venait d'abandonner son mandat pour raison de santé. Deux ans plus tard, un notaire était appelé à prendre la succession jusqu'à l'entrée en charge de l'abbé Leo Meyer qui allait y demeurer de 1905 à 1941, à l'exception d'un bref intermède de 1921 à 1925 ³.

Au moment de son ouverture, en 1853, la Bibliothèque comptait environ 600 volumes. Le catalogue publié en 1877 ⁴ en recense près de 1600 ; celui de 1905, environ 6000 ⁵. A la retraite de Leo Meyer, en 1941, la Bibliothèque alignait sur ses rayons plus de 40 000 volumes, répartis en une douzaine de sections et accessibles grâce à deux catalogues sur fiches sommaires.

De 1941 à 1968, le nombre des volumes a doublé, et même davantage, puisqu'il dépasse actuellement le chiffre de 100 000. Au cours de cette période, la Bibliothèque a été pourvue de nouveaux catalogues sur fiches rédigées selon les règles modernes, dans lesquels furent englobés tous les ouvrages et collections des anciennes divisions par matières, y compris les imprimés qui font partie des fonds publics et privés conservés aux Archives. Les lecteurs disposent ainsi

¹ Berne et Zurich, 1851, XXII - 292 p.

² Jean-Louis SANTSCHY, *Manuel analytique et critique de bibliographie générale de l'histoire suisse*, Berne, 1961, p. 84.

³ Sur l'activité de l'abbé Meyer en qualité de bibliothécaire, voir aussi l'article de Anton GÄTTLEN, *Dr Meyer als Wissenschaftler*, dans *Zum 25. Todestag von Staatsarchivar Dr Leo Meyer 1870-1942*, Naters, 1967, pp. 15-18.

⁴ *Catalogue de la Bibliothèque cantonale du Valais*, établi par Philippe AEBISCHER, Sion, 1877, 194 p.

⁵ *Catalogue de la Bibliothèque cantonale du Valais*, Sion, 1903-1905, 5 fasc.

aujourd'hui d'un catalogue alphabétique des auteurs et des anonymes, d'un catalogue analytique des matières par concepts, d'un catalogue des œuvres littéraires classées par pays et par époques, d'un catalogue méthodique du droit, enfin d'un catalogue méthodique des *Vallesiana*.

Instrument d'études et de culture générale sans doute, la Bibliothèque cantonale est tout d'abord la Bibliothèque « nationale » du Valais, en ce sens qu'elle a pour but de centraliser toute la production typographique du canton, et, en outre, de la même manière que le fait sur le plan suisse la Bibliothèque nationale de Berne, toute la production typographique qui concerne le Valais par le contenu, l'auteur, le traducteur, l'illustrateur, l'imprimeur et l'éditeur.

C'est sous cet aspect particulier que nous allons la considérer, parce que le chercheur qui travaille sur un sujet quelconque relatif au Valais est évidemment appelé à l'utiliser.

Quelles sont donc les ressources que la Bibliothèque cantonale du Valais est en mesure de lui offrir ?

Le fichier alphabétique lui permettra par définition de repérer rapidement si tel titre dont il connaît l'auteur se trouve sur les rayons.

Le fichier des *Vallesiana*, qui regroupe ces mêmes titres dans les vingt divisions d'un classement méthodique, l'orientera sur le contenu et la nature des imprimés valaisans ou relatifs au Valais. Est-ce que ce classement méthodique amènera le chercheur à cerner son sujet d'une manière satisfaisante ? Rien n'est moins sûr.

En dépit des investigations systématiques conduites depuis vingt-cinq ans, la Bibliothèque cantonale est loin de réunir la totalité des *Vallesiana* constituant une unité bibliographique ; chaque année, en effet, elle recueille en nombre appréciable des imprimés anciens ou récents qui ont échappé à l'attention des bibliothécaires. De plus, les articles publiés dans les périodiques, qui se comptent par milliers, ne figurent au catalogue qu'en nombre très limité, sous la forme d'extraits ou de tirés à part.

Il reste encore à recourir aux bibliographies valaisannes. Et là, disons-le tout de suite, la récolte sera décevante.

Toutefois, avant de dresser un bilan — qui sera succinct, on s'en doute déjà — des bibliographies valaisannes, il faut faire remarquer, pour prévenir toute interprétation maligne, que le catalogage de la Bibliothèque tout entière, commencé en 1942 et aujourd'hui achevé, comme aussi l'accroissement des fonds et du prêt qui ont l'un doublé et l'autre décuplé, ont absorbé la quasi-totalité des forces de travail dont disposait l'institution ; les bibliothécaires et les stagiaires n'ont

pu qu'occasionnellement s'adonner à la préparation de bibliographies, et dans l'état actuel du personnel, ils seront encore longtemps contraints, à moins qu'une aide ne leur parvienne de l'extérieur, d'ajourner, sinon la mise en chantier d'entreprises systématiques, en tout cas leur réalisation et leur publication.

On doit d'abord avouer qu'il n'existe pas de bibliographie générale « nationale » imprimée, propre au Valais, ni rétrospective, ni courante ¹.

On peut tout au plus mentionner deux tentatives de bibliographie historique, l'une rétrospective et l'autre courante. La première est l'*Essai de bibliographie historique pour une étude du milieu*, établie par M. Léo Biollaz, professeur à l'École normale, qui en est à sa troisième édition ; sélective, elle ne compte que 350 signalements d'ouvrages et d'articles et ne porte que sur le Valais Romand ². La seconde est celle du professeur Louis Carlen, de Brigue, qui n'a pas duré dix ans : commencée en 1952 (pour 1951) sous le titre de *Bibliographie der Walliser Geschichte*, elle a bientôt restreint son champ pour devenir à la troisième livraison une *Bibliographie der Oberwalliser Geschichte* qui n'a pas été poursuivie au-delà de 1958 (pour 1956-1957) ³.

Si on ne peut citer qu'une seule bibliographie rétrospective propre à un genre de publications, qui est celle des Codes valaisans ⁴, en revanche on possède, conçues de manières très diverses dans leur classement et leur présentation, une vingtaine de bibliographies particulières à des auteurs, presque tous historiens ou naturalistes, qui ont paru dans des périodiques du canton ⁵.

¹ Signalons, pour mémoire, la *Liste des acquisitions récentes* de la Bibliothèque cantonale, 32 p. annuelles, publiées d'abord en quatre puis en deux fascicules dans *L'École valaisanne*, puis indépendantes, qui réunies en volumes forment : t. I (1944-1953), 360 p. ; t. II (1954-1963), 320 p. ; t. III (depuis 1964), en cours.

² Léo BIOLLAZ, *Essai de bibliographie historique pour une étude du milieu (Valais Romand)*, 3^e édit. revue et augmentée, dans *Annales Valaisannes*, 1968, pp. 255-276.

³ Louis CARLEN, *Bibliographie der Walliser Geschichte* : 1951, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, t. XI, fasc. 2 (1952), pp. 150-160 ; 1952, *ibidem*, fasc. 3 (1953), pp. 413-422 ; *Bibliographie der Oberwalliser Geschichte* : 1953, *ibidem*, t. XII, fasc. 1 (1954), pp. III-X ; 1954, *ibidem*, fasc. 2 (1955) pp. III-X ; 1955, *ibidem*, fasc. 3 (1956), pp. III-X ; 1956-57, *ibidem*, fasc. 4 (1958), pp. 243-255.

⁴ *Bibliographie des Codes valaisans (1794-1963)*, établie par Jean-Jacques LUYET, dans *Vallesia*, t. XXIII, 1968, pp. 205-239.

⁵ On trouvera en annexe une liste de ces bibliographies, dans l'ordre alphabétique des auteurs qui en font l'objet.

Enfin, il faut mentionner, parce qu'ils sont assimilables à des bibliographies, les répertoires des articles publiés dans quatre périodiques vivants : celui des *Blätter aus der Walliser Geschichte*, en 1950¹ ; celui des *Echos de Saint-Maurice*, en 1951² ; celui du *Bulletin de la Murithienne*, en 1962³ et, en 1966, celui des *Annales Valaisannes*⁴. Ces répertoires sont établis selon des classements différents, à l'exception des deux derniers qui ont adopté un ordre alphabétique unique des auteurs et des mots-vedettes.

Telles sont les seules bibliographies imprimées que le chercheur trouvera à sa disposition.

Il pourra néanmoins déjà utiliser une bibliographie générale « nationale » valaisanne sur fiches à laquelle travaille depuis bientôt vingt ans mon collègue, M. le Dr Anton Gattlen, aujourd'hui bibliothécaire cantonal.

Rédigée de première main à partir du dépouillement systématique d'une série déjà considérable de périodiques et de journaux, et du relevé signalétique de nombreux ouvrages anciens, tenue à jour régulièrement depuis 1954, cette bibliographie est à la fois rétrospective et courante.

Pour le moment, son auteur s'efforce de réunir les matériaux d'une façon aussi complète que possible, sans en exclure aucun. Provisoirement et pour la commodité des opérations, il a adopté quatre divisions, toutes selon l'ordre alphabétique : auteurs et anonymes, biographique, topographique, et analytique des matières.

Le total des fiches rédigées jusqu'à la fin de décembre 1968 s'élève en chiffres ronds à 76 000.

Il va sans dire que, dans l'état actuel de son entreprise et surtout en tenant compte du peu de temps qui lui reste pour la faire progresser, l'auteur n'a pas encore arrêté la formule qu'il retiendra pour la publication. Bibliographie exhaustive ou sélective ? Ou, plutôt,

¹ *Register zu den Bänden I-X (1895-1950) der « Blätter aus der Walliser Geschichte »*, bearbeitet von A. GATTLEN, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, t. X, 1950, pp. 489-520.

² *Table générale des « Echos de Saint-Maurice » (1899-1950)*, établie par Rosette PERRIG, Sion, 1951, XVIII-158 p. dactyl.

³ *Bulletin de la Murithienne, Société valaisanne des Sciences naturelles. Répertoire des articles publiés dans les fascicules I à LXXVIII (1861-1961)*, établi par André DONNET, Sion, 1962, 89 p.

⁴ *Annales Valaisannes, bulletin trimestriel de la Société d'Histoire du Valais Romand. Répertoire des articles publiés dans les tomes I à VII de la première série (1916-1932) et dans les tomes I à XIV de la seconde série (1926-1966), précédé d'un état de la collection*, établi par Nathalie de COURTEN, dans *Annales Valaisannes*, 1966, pp. 353-447.

bibliographie raisonnée, comme celle de Paul-F. Geisendorf¹ pour Genève ? Quoi qu'il en soit, le moment n'est pas encore venu de prendre une décision à ce propos.

Mais c'est là une entreprise de la plus évidente utilité qui, pour aboutir dans les conditions où elle s'élabore actuellement, exigera une vie d'homme. On me permettra de penser que c'est encore un cas digne d'être signalé à l'attention du Fonds national. Si celui-ci fait sien le vœu de M. Reverdin que j'ai pris pour prétexte à cet exposé, selon lequel « un effort devrait être fait pour développer nos laboratoires », il trouvera ici l'exemple topique d'un appui essentiel à apporter, qui est de nature, non pas seulement à faciliter la recherche, mais, ce qui est primordial, à en ouvrir les portes.

Il y a ainsi encore d'autres entreprises, de moindre envergure, quoique également nécessaires, mais plus rapidement réalisables, que je m'en voudrais de ne pas mentionner dans ce chapitre.

Ce sont des bibliographies particulières qui pourraient être établies successivement ou parallèlement ; par exemple, la bibliographie exhaustive des imprimés valaisans antérieurs à 1800 ; ou la bibliographie analytique et critique des pamphlets politiques publiés de 1815 à 1848 ; ou bien la bibliographie signalétique des journaux avec un état détaillé des collections ; ou encore des répertoires des principaux journaux anciens et modernes conçus, soit sous la forme de tables systématiques comme l'Institut français de presse, à l'Université de Paris, en publie pour le journal *Le Temps*, soit, de préférence, sous la forme d'index analytique comme le journal *Le Monde* vient d'en sortir un pour l'année 1965² ; ou, enfin et surtout, étant donné leur emploi constant, des bibliographies descriptives et critiques des publications officielles : le *Recueil des lois, décrets et arrêtés* avec ses diverses éditions à partir de 1802 ; les *Recès et Abschiede* de 1815 à 1847 ; le *Bulletin des séances du Grand Conseil* à partir de 1851, où apparaîtront les transformations qu'il a subies et notamment la déplorable lacune de 1933 à 1945 — période pendant laquelle on a renoncé à publier le compte rendu sténographique des délibérations qui, aujourd'hui, semble avoir bel et bien disparu ; le *Rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion* à partir de 1851, avec toutes

¹ Paul-F. GEISENDORF, *Bibliographie raisonnée de l'histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1966, XVI-633 p. (*Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XLIII).

² *Tables du journal « Le Temps »*, Paris, Ed. du C. N. R. S., en cours depuis 1966, trois volumes parus ; — « *Le Monde* ». *Index analytique 1965*, Paris, 1967, XIV-759 p.

les parties qui, peu à peu, s'en sont détachées pour constituer des séries autonomes, comme le *Budget* et le *Compte financier*, comme aussi divers rapports d'établissements cantonaux.

Cette énumération, qui est loin d'être exhaustive, suffit, je crois, à démontrer l'urgence de faire progresser, d'une manière ou d'une autre, les travaux bibliographiques cantonaux. A défaut, les chercheurs sont voués à s'égarer et à perdre un temps précieux pour réunir hâtivement et maladroitement des matériaux que seuls ceux qui travaillent à l'échelon régional sont en mesure, grâce à leur expérience, de préparer, de décrire, d'ordonner, de sélectionner et d'analyser.

III

Les Archives cantonales

Les origines et le développement des archives de l'Etat du Valais n'ont pas encore fait l'objet d'une étude historique¹. Il suffit cependant, pour notre propos, de rappeler qu'au XIX^e siècle, après la réunion du vingtième canton à la Suisse en 1815, les archives sont rattachées à la Chancellerie d'Etat et confiées à un secrétaire-archiviste.

Cet état de choses, en dépit du règlement pour les Archives de l'Etat du 12 septembre 1873², dure jusqu'en 1893 où, comme il a été dit, les Archives sont placées, avec la Bibliothèque cantonale, sous une direction unique. Logées alors dans les sous-sols du collège de Sion, en même temps que la Bibliothèque est installée dans trois salles du rez-de-chaussée, elles vont y demeurer plus de soixante ans, pour être enfin transférées ensemble, en 1957, dans les anciens bâtiments de la Banque cantonale.

Il en est des Archives comme de la Bibliothèque : elles n'ont réellement pris corps qu'à partir de 1905, avec l'entrée en scène de l'abbé Leo Meyer.

Si celui-ci inaugura son activité en donnant un nouvel et éphémère essor à la Bibliothèque cantonale, il ne tarda pas, au terme de

¹ En attendant, voir G. GHICA, *Les Archives en général et celles du Valais en particulier*, dans *L'employé*, journal de « L'Union romande des sociétés de fonctionnaires », 39^e année, mai 1966, pp. 4-5 ; juin 1966, pp. 6-7 ; août 1966, p. 8 ; et J.-M. BENER, *Aperçu sur les archives contemporaines de l'Etat du Valais*, *ibidem*, 39^e année, novembre 1966, pp. 2-4.

² *Règlement des Archives de l'Etat*, du 12 septembre 1873, dans *Recueil des lois, décrets et arrêtés du canton du Valais*, t. XI, Sion, 1874, pp. 362-370.

quelques années, à vouer ses soins presque exclusivement aux Archives ; on peut affirmer que c'est à son initiative et à son travail acharné que l'Etat du Valais doit la constitution et l'organisation de son dépôt d'archives¹. Leo Meyer a pris en charge les fonds gérés par ses prédécesseurs ; il a rassemblé, pour autant que la place dont il disposait le lui permettait, d'innombrables dossiers disséminés dans les bureaux, les armoires et les galetas de l'administration centrale, et, avec une persévérance exemplaire, il a entrepris d'ordonner ces masses informes et d'en dresser des inventaires.

Les fonds de l'Etat ont été subdivisés en trois sections principales : les archives anciennes jusqu'à la fin de l'ancien régime (1798), les archives dites de transition, c'est-à-dire celles des divers régimes politiques qui se sont succédé de 1798 à 1815, à savoir la République helvétique, la République indépendante, le département du Simplon et la période « transitoire » de 1814-1815, enfin les archives modernes à partir de 1816.

L'abbé Meyer ne s'est pas seulement préoccupé des Archives de l'Etat ; il s'est efforcé de sauvegarder celles des communes et des bourgeoisies, comme aussi celles des familles qui ont joué un rôle dans l'histoire du pays.

En 1873, le Conseil d'Etat s'était déjà inquiété du sort des archives communales et bourgeoises² ; il avait envoyé en 1875 une circulaire relative à leur classement et à l'établissement d'un répertoire dont copie devait être remise aux Archives de l'Etat ; en 1884, il avait nommé une commission chargée de visiter les archives communales, de contrôler les répertoires, de contribuer même à les rédiger³. C'est ainsi que fut constituée une collection d'inventaires — de valeur très variable — des archives communales, auxquels collaborèrent notamment, à côté des secrétaires locaux, l'abbé Ferdinand Schmid, le chanoine Pierre-A. Grenat, l'abbé Dionys Imesch, le notaire Joseph Reymondeulaz, le philologue Georges Reichenbach, d'autres encore. Mais dès avant qu'eût été pris l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 juin 1922 autorisant les communes et les bourgeoisies à confier la garde de leurs archives aux Archives cantonales⁴, Leo Meyer

¹ Voir l'article nécrologique que nous avons consacré à l'abbé Meyer, dans *Annales Valaisannes*, 1942, pp. 449-450. Voir aussi l'article déjà cité de A. GATTLEN, *Dr Meyer als Wissenschaftler*, pp. 19-21.

² Dans le règlement cité ci-dessus, p. 51, note 2.

³ *Protocole du Conseil d'Etat*, séance du 5 juillet 1884.

⁴ *Arrêté du 17 juin 1922 concernant la réorganisation des archives communales et bourgeoises*, dans *Recueil des lois, décrets et arrêtés...*, t. 27, Sion, 1923, pp. 367-368.

avait déjà reçu en dépôt les importants fonds de la Bourgeoisie de Sion, auxquels vinrent s'ajouter plus tard ceux de huit autres communes.

Parallèlement et même déjà antérieurement, il avait accueilli et allait encore accueillir par la suite les fonds d'archives d'une dizaine de familles patriciennes, par exemple celles de la famille de Rivaz (auxquelles est annexée une bibliothèque de 3500 volumes environ), de la famille de Torrenté ou de la famille de Courten.

Tous ces fonds furent classés et répertoriés sur fiches ou sur registres, soit par l'abbé Meyer lui-même (qui représentait à lui tout seul le personnel permanent affecté à la Bibliothèque et aux Archives), soit par des aides occasionnels ou des employés à temps partiel.

Une période de renouveau s'ouvre après 1941, grâce à l'augmentation progressive du personnel consentie par le Conseil d'Etat : à partir de 1947 pour les archives anciennes de l'Etat, les archives communales et les archives privées avec l'entrée en fonctions de M. Grégoire Ghika, nommé archiviste adjoint, et à partir de 1957, pour les archives de l'administration cantonale, avec la mise à disposition de nouveaux locaux et la nomination, en 1960, de M. Jean-Marc Biner, préposé à la section moderne.

En vingt-cinq ans, les archivistes ont pris en charge et inventorié, avec le concours de quelques collaborateurs, les fonds d'une trentaine de nouvelles communes et ceux d'un nombre plus élevé encore de familles, de sociétés ou de consortages ; ils ont recueilli et classé sommairement tous les dossiers versés par l'administration cantonale et qui remontent parfois à une époque antérieure à 1900 ; ils ont fait copier ou photocopier les inventaires des fonds les plus importants conservés en Valais : Chapitre de Sion, Evêché, Abbaye de Saint-Maurice, Hospice du Grand Saint-Bernard, archives de la famille Stockalper et de la Société d'histoire du Haut-Valais à Brigue, etc. ; enfin, ils ont créé de nouvelles sections qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les fonds conservés aujourd'hui dans les Archives cantonales du Valais sont donc considérables et ils offrent aux historiens un champ quasi inépuisable de recherches.

Mais quels sont les instruments disponibles pour accéder à ces sources ?

Il y a d'abord, pour chaque fonds ou à peu près, les inventaires correspondants sur registres.

Ces inventaires sont l'œuvre d'équipes successives qui ont travaillé pendant plus d'un demi-siècle, et ils sont loin d'offrir les mêmes commodités.

Quelques-uns, par exemple, sont provisoires ; c'est le cas en particulier des inventaires esquissés pour les fonds modernes de l'administration. Ici, les travaux n'en sont qu'à leurs débuts : il s'agit, pour le moment, d'ordonner rapidement la multitude des dossiers qui sont versés, en vrac pour une bonne partie, par les divers services, et de dresser pour chacun d'eux des plans de classement qui seront également adoptés par les fonctionnaires pour ranger les dossiers dans leurs bureaux, puis dans les dépôts intermédiaires éventuels. C'est une fois seulement achevé le tour des services qu'il sera possible de reprendre série après série dans le but d'éliminer, d'entente avec les intéressés, les documents inutiles et de rédiger enfin des inventaires définitifs. Face à l'envahissement des bureaux par les papiers, la nécessité d'un tri et d'un classement rapide devient de plus en plus urgente, sous peine de rendre inefficace un instrument destiné à l'information, qui doit être d'abord « la mémoire de l'administration » avant d'être livré aux historiens.

Parmi les autres inventaires, un certain nombre, notamment les plus récents, sont très détaillés et sont même munis d'index analytiques ; d'autres, enfin, sont au contraire nettement insuffisants et seraient à refaire de fond en comble, tel celui des archives bourgeoises de Sion, établi à la fin du siècle dernier par le chanoine Grenat.

A côté, ou plutôt en complément des inventaires sur registres, les chercheurs trouvent encore sur place un certain nombre de répertoires sur fiches.

Quelques-uns ont été commencés sous la direction de l'abbé Meyer et continués après lui, comme par exemple le répertoire nécrologique, celui des patronymes (où sont insérées au fur et à mesure les familles naturalisées), ou bien le répertoire analytique général des fonds qui n'est encore qu'à l'état embryonnaire. Mais le répertoire des notaires a été arrêté pour être un jour repris de A à Z.

D'autres répertoires ont été entrepris par M. Ghika, aujourd'hui archiviste cantonal, et achevés sous son contrôle, tel le répertoire analytique des fonds dits de la « Transition » (1798-1815). Toutefois, la plupart demeurent en chantier et sont constamment tenus à jour ; ce sont, parmi les répertoires analytiques, ceux des Recès de la Diète (depuis 1529), des Protocoles du Grand Conseil (depuis 1839), du Contentieux de l'administration ; parmi les répertoires alphabétiques, le répertoire des généalogies, celui des armoiries et celui, considérable, des toponymes.

La multiplicité des inventaires et des répertoires devant lesquels se trouve celui qui aborde pour la première fois les fonds valaisans

ne lui facilite guère les premiers pas, et le personnel des Archives doit consacrer beaucoup de temps à l'orienter.

La nécessité se fait donc réellement sentir que soit établi et même publié un état des inventaires de tous les fonds conservés ou non dans les Archives cantonales, et des répertoires analytiques et alphabétiques qui sont à la disposition des chercheurs, avec la description critique de chacun d'eux. Un tel instrument, même s'il est destiné à être rapidement dépassé, serait d'une extrême utilité. Rien n'empêcherait d'ailleurs de le tenir à jour, en publiant soit des suppléments quinquennaux ou décennaux, soit de nouvelles éditions révisées et complétées à périodes déterminées.

Est-ce là une tâche moins urgente que celle qui consiste à poursuivre et à achever les travaux de sauvegarde, de triage et d'inventaire portant sur les archives communales et les archives modernes de l'administration, ou encore celle qui consiste à refaire les inventaires insuffisants et à perfectionner les répertoires en chantier ?

Ces tâches, c'est évident, sont toutes aussi urgentes les unes que les autres. Mais comment les exécuter toutes quand le personnel actuel n'est déjà plus en mesure de faire face à ses obligations courantes ? Car on ne doit pas omettre de faire remarquer, même si l'on ne prend pas en considération des dépôts d'archives privées, comme ceux du Chapitre de Sion, de l'Abbaye de Saint-Maurice ou de l'Hospice du Grand Saint-Bernard, qui sont les plus riches en documents médiévaux, on ne doit pas omettre de faire remarquer que, sur les 167 communes que compte le Valais, il y en a seulement 45 dont les archives sont accessibles, avec leurs inventaires, aux Archives cantonales et que, par conséquent, il reste, sur le seul plan communal, un nombre considérable de fonds à sauvegarder.

Ainsi, déjà au niveau des inventaires et des répertoires, les archivistes sont dans l'impossibilité de rattraper des retards qui iront d'ailleurs en s'aggravant.

Au surplus, le rôle des archivistes de formation universitaire ne doit pas se limiter à classer des fonds et à confectionner des inventaires et des répertoires. Ils ont aussi pour mission de mettre en valeur les ensembles de documents avec lesquels ils sont familiarisés, c'est-à-dire de publier des textes et des études.

Cela, ils l'ont fait et le font encore, occasionnellement et sur des objets très restreints. Mais ils ne sauraient, dans les conditions où ils travaillent, mettre en chantier d'importantes éditions de documents. Ils ont même dû, par exemple, refuser en toute honnêteté de prendre une part active à la préparation des *Sources du droit valaisan*

demeurée à l'état de projet depuis 1944, comme, plus récemment, à celle de la nouvelle *Helvetia sacra*.

Ils n'ont pas non plus été en mesure de reprendre en charge personnellement la suite de deux collections de textes, l'une presque achevée et l'autre à peine commencée.

En effet, la collection de *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* publiés en huit volumes de 1875 à 1898 par l'abbé Jean Gremaud, n'a pas encore trouvé d'éditeur pour un dernier volume qui est attendu depuis soixante-dix ans pour clore avec le tome quarante la première série des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*¹, et les textes réunis par Gremaud lui-même, par Leo Meyer, par M. Ghika, qui embrassent la période de 1458 à 1499, forment déjà la matière de deux volumes en tout cas.

Quant à la publication des recès de la diète valaisanne depuis 1500 (*Die Walliser Landrats-Abschiede*), décidée par le Conseil d'Etat en 1902, elle ne compte encore que deux volumes parus, l'un en 1916 et l'autre en 1949, tous deux élaborés par Dionys Imesch². Si un troisième volume a pu récemment être mis en chantier, ce n'est que grâce à un subside accordé par le Fonds national à un jeune chercheur.

Conclusion

Telle est, décrite à grands traits, la situation de trois « laboratoires » dans un canton non universitaire, avec leurs problèmes et leurs difficultés qu'il serait ridicule de cacher.

Serait-il vain d'attirer la bienveillante attention du Fonds national de la recherche scientifique sur cette situation qui, je le répète, n'est certainement pas spécifique au Valais ?

Si le Fonds national est une institution « destinée à encourager la recherche »³, il doit non seulement la faciliter, mais encore, et avant tout, semble-t-il, la rendre possible.

Or, tous les problèmes que je viens de mettre en évidence ne peuvent, apparemment, trouver de solution pratique en comptant

¹ T. XXIX - XXXIII et XXXVII - XXXIX.

² T. I (1500-1519), Brigue, 1916, 772 p. ; t. II (1520-1529), Brigue, 1949, 403 p.

³ Alexandre de MURALT, *Le Fonds national a 15 ans*, Berne, 1967, p. 48 (*Communications du Fonds national suisse de la recherche scientifique*, N° 4, octobre 1967).

sur un appui du Fonds national. En tout cas, les dispositions du *Règlement pour les requérants et les bénéficiaires de subsides*, du 19 juillet 1963, qui sont actuellement en vigueur, ne la prévoient pas.

En effet, les trois catégories reconnues de subsides, à savoir le « subside de chercheur débutant », le « subside de recherche » et le « subside personnel », ont toutes pour but de promouvoir la recherche personnelle, librement choisie et sélectionnée par la commission compétente. Et il en est de même des récentes décisions adoptées le 26 octobre 1968 par le Conseil de la recherche en vue d'accorder désormais une aide plus large aux chercheurs qui travaillent en dehors du cadre universitaire.

Il serait pourtant vivement souhaitable que le Fonds national consente à vouer une attention particulière aux « laboratoires » de cantons non universitaires qui se trouvent dans un tel état d'infériorité. Le fait que chez eux l'accès aux sources est plus laborieux et parfois même impossible, risque d'en détourner les chercheurs ; car, si pour étudier un sujet ils sont contraints, par exemple, de commencer à remembrer, puis à classer et enfin à analyser un ou plusieurs fonds d'archives communales, les chercheurs ne tarderont pas à plier bagages et à diriger leurs pas ailleurs, vers un autre centre dont l'organisation leur offre de meilleures commodités. Et ainsi on verra des cantons dont les archives, si riches soient-elles, seront laissées en friche pour longtemps...

Pour prévenir ce danger réel — j'ai eu maintes fois l'occasion de le constater — et pour remédier dans une certaine mesure à cet état de choses préjudiciable à la recherche fondamentale, il y a, me semble-t-il, une solution à envisager.

Peut-être a-t-elle déjà été examinée et rejetée par le Conseil de la recherche, je l'ignore. On me permettra cependant de présenter une suggestion.

On sait par expérience que la plupart des jeunes chercheurs qui, en Suisse, sont appelés à un emploi supérieur dans l'une ou l'autre des institutions scientifiques considérées, y débutent sans avoir accompli le moindre stage professionnel ; ils font donc leur apprentissage, qui peut-être plus ou moins long, ou plus ou moins fructueux, aux dépens de l'institution qui les a engagés et dont les travaux sont ainsi ralentis.

Or, n'y aurait-il pas lieu de prévoir, dans les catégories de subsides accordés par le Fonds national en vue de stimuler et de soutenir la recherche fondamentale, une disposition qui offrirait aux chercheurs débutants la possibilité de parfaire leur formation selon deux voies différentes ?

La première, qui est la seule admise aujourd'hui, serait réservée à ceux qui désirent se vouer à la recherche pure ; elle a pour but d'assurer la relève scientifique dans l'enseignement supérieur.

La seconde, qui serait donc à créer, serait ouverte à ceux qui désirent se préparer à exercer une activité professionnelle dans une institution scientifique, dépendante aussi bien d'un canton non universitaire que d'un canton universitaire ; elle aurait pour but d'assurer la relève scientifique dans nos « laboratoires ».

Cette seconde voie se distingue essentiellement de la première en ce sens qu'elle emprunte les conditions de la recherche appliquée. En effet, quelle que soit la procédure adoptée — requête adressée au Fonds national par une institution, ou délégation auprès d'une institution sur offre du Fonds national — ces chercheurs débutants, envoyés « en mission » tour à tour dans différents centres, seraient chargés de tâches précises en fonction d'un plan général de travail ; ils seraient par conséquent affectés, selon un programme préalablement établi, à des travaux de triage, de classement, de catalogage, d'inventaire, de répertoire, avec lesquels ils se familiariseraient ; en un mot, sous la direction et le contrôle de responsables expérimentés, ils s'initieraient à toute une série de travaux scientifiques pratiques et de méthodes qui constitueraient le plus fructueux des apprentissages pour leur future carrière ; de plus, ils collaboreraient utilement à préparer le terrain où s'exerce la recherche fondamentale en contribuant à accélérer la mise en valeur des fonds de l'institution qui les a demandés ou accueillis, et, par suite, à en faciliter l'accès.

C'est de cette manière que pourrait, à titre de suggestion, se réaliser, au moins en partie, le vœu que j'ai recueilli sous la plume de M. Reverdin et que j'ai appliqué par extension — abusivement peut-être, mais en tout cas non sans fondement — aux cantons non universitaires, d'une aide à nos musées, à nos bibliothèques, à nos archives.

Et alors, ces institutions, qui seraient désormais mieux inventoriées, mieux outillées en instruments de travail de base, ouvriront enfin à la recherche fondamentale des domaines et des secteurs qui, pour l'instant, lui demeurent à peu près interdits.

André DONNET.

ANNEXE

Les bibliographies sont classées dans l'ordre alphabétique des auteurs qui en font l'objet.

- BERTRAND, Jules-Bernard (1882-1943): *Annales Valaisannes* (abrégé: *Ann. Val.*), 1943/1944, pp. 132-145, par Léon Imhoff.
- BESSE, Maurice (1864-1924): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 42, 1921-1924, pp. 217-218, par Philippe Farquet.
- BIELANDER, Josef (* 1903): *Rechts-Geschichte und Volkskunde Dr Josef Bielanders zum 65. Geburtstag*, Brigue, 1968, pp. 137-141, par Anton Gattlen (*Schriften des Stockalper-Archiv in Brig*, 12).
- BINER, Josef (1697-1766): *Vallesia*, t. VI, 1951, pp. 109-110, par Louis Carlen.
- BLONDEL, Louis (1885-1967): *Vallesia*, t. XXIII, 1968, pp. 15-19 (publications relatives au Valais), par André Donnet.
- BOURBAN, Pierre (1854-1920): *Ann. Val.*, 1920, pp. 117-118, par Pierre Bioley.
- BRANTSCHEN, Gregor (* 1894): *Oberwalliser Kulturpreis* (Brig 1957), Viège, 1968, pp. 21-32, par Bernhard Schnyder (*Schriftenreihe des Rottenbundes*).
- CHODAT, Robert (1865-1934): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 51, 1933-1934, pp. 140-144 (publications relatives au Valais), par Henry Guyot.
- COMTESSE, Alfred (1884-1959): *Ann. Val.*, 1959, pp. 562-564, par Léon Imhoff.
- DÉFAGO, Gérard (1906-1942): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 59, 1941-1942, pp. 138-139, par Ignace Mariétan.
- DUPONT LACHENAL, Léon (* 1900): *Ann. Val.*, 1962, pp. 479-502, par Léon Imhoff.
- FARQUET, Philippe (dit Alpinus) (1883-1945): *Ann. Val.*, 1947, pp. 272-292, par Marie-José de Rivaz et Léon Imhoff.
- FUX, Adolf (* 1901): *Oberwalliser Kulturpreis* (Visp 1953), Viège, 1968, pp. 26-32, par Markus Seeberger (*Schriftenreihe des Rottenbundes*).
- GATTLEN, Josef (1872-1955): *Oberwalliser Kulturpreis* (Visp 1962), Viège, 1968, pp. 22-28, par Josef Guntern (*Schriftenreihe des Rottenbundes*).
- GAY, Hilaire (1849-1909): *Ann. Val.*, 1954, pp. 25-27, par Léon Dupont Lachenal.

- IMESCH, Dionys (1868-1947): *Blätter aus der Walliser Geschichte*, t. IX, fasc. 4 (1943), pp. 331-348, par Albert Julien.
- JACCARD, Henri (1844-1922): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 42, 1921-1924, annexe, pp. 3-4 (publications relatives au Valais), par Ernest Wilczek.
- KÄMPFEN, Peter-Joseph (1827-1873): dans sa biographie publiée sous le même titre, Brigue, 1935, pp. 12-14, par Franz Jost.
- MARIÉTAN, Ignace (* 1882): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 82, 1965, pp. 27-36.
- RITZ, Walther (1878-1909): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 38, 1913, pp. 169-170, par Pierre Weiss.
- de RIVAZ, Paul (1888-1959): *Ann. Val.*, 1959, pp. 480-482, par Léon Imhoff.
- von ROTEN, Hans Anton (* 1907): *Oberwalliser Kulturpreis* (Raron 1966), Viège, 1968, pp. 17-22, par Anton Gattlen (*Schriftenreihe des Rottenbundes*).
- TAMINI, Jean-Emile (1872-1942): *Ann. Val.*, 1942, pp. 447-448, par Léon Dupont Lachenal.
- VIATTE, Norbert (1904-1967): *Bibliotheca Vallesiana*, t. 6, Martigny, 1968, pp. 239-252, par André Donnet.
- WOLF, Ferdinand-Othon (1838-1906): *Bull. de la Murithienne*, fasc. 34, 1905-1906, pp. 236-237, par Pierre Gave.